



**Légende ( liste exhaustive)**

- Zones urbaines**
- UA : Zone urbaine de centre bourg ancien dense et patrimonial
  - UB : Zone urbaine de bourg ancien diffus et d'extensions urbaines récentes
  - UBa : Zone urbaine de bourg ancien diffus et d'extensions urbaines récentes en ass. autonome
  - UCA : Zone urbaine de quartier d'habitation en ass. autonome
  - UL : Zone urbaine à vocation principale de loisirs
  - UYa : Zone urbaine à vocation principale d'activités industrielles en ass. autonome
  - UZ : Zone urbaine à vocation principale d'activités mixtes (artisanales, commerciales et industrielles)
  - UZa : Zone urbaine à vocation principale d'activités mixtes (artisanales, commerciales et industrielles) en ass. autonome
- Zones à urbaniser**
- AU : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitation
  - AUa : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitation en ass. autonome
  - AUd : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat - l'ouverture à l'urbanisation est conditionnée à une modification/révision du PLU
  - AUd2 : Zone à urbaniser à vocation principale d'activité - l'ouverture à l'urbanisation est conditionnée à une modification/révision du PLU
- Zones naturelles et agricoles**
- N : Zone naturelle
  - Nce : Zone naturelle de préservation des continuités écologiques
  - Nep : Zone naturelle de préservation
  - Nia : Secteur dédié aux activités économiques isolées
  - Nc : Secteur dédié aux activités de carrières
  - Ne : Secteur dédié aux équipements d'intérêt collectif et de services publics
  - Nh : Quartiers d'habitation
  - Nj : Espaces naturels de jardins
  - Nl : Secteur dédié aux activités et hébergements touristiques
  - Nt : Secteur dédié aux constructions et installations liées à la valorisation du patrimoine archéologique
  - Nt2 : Secteur dédié aux extensions de chambres d'hôtes et gîtes et leurs annexes
  - A : Zone agricole
- Prescriptions**
- Report de Fattas des zones inondables (AZI)
  - Emplacement réservé au titre de l'article L.151-41 du CU
  - Secteur de mixité sociale défini au titre de l'article R.151-36, 3° du CU ( au moins 15% des logements créés doivent être des logements sociaux ou conventionnés)
  - Secteur soumis à OAP au titre de l'article L.151-6 et L.151-7 du CU
  - Secteur de préservation de la diversité commerciale identifié au titre de l'article L.151-37 du CU
  - Éléments naturels identifiés au titre de l'article L.151-23 du CU
  - Changement de destination au titre de l'article L151-11 2° du CU
  - Éléments de paysages identifiés au titre de l'article L.151-19 du CU
  - Éléments de paysages naturels à protéger au titre de l'article L.151-23 du CU
  - Alignement de bât structurant l'espace public
- Informations**
- Report des Zones de Présomption de Prescription Archéologique
  - Périmètre de protection de Monument Historique

**Liste des emplacements réservés**

Numéro	Destination	Bénéficiaire
1-Caup	Extension du cimetière	Commune Caspene

